

# COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



## Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

**19.2** Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

**19.3** – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

**19.4** - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

**19.6** - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

## RÉUNION DU 20/10/2020

**Président :** M. MATILI

**Présent(s) :** M. BAULAY ; M. SUZAN

**Excusé(e)s :**

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
25/10/2020	SENIORS	D1	22536187	NEUILLY OLYMPIQUE 1	ST CLOUD FC 1	2 CLUBS
25/10/2020	SENIORS	D2	22537164	NANTERRE AJSC 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
25/10/2020	SENIORS	D3	22537293	MALAKOFF USM	ASNIERES FC 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D1	22541850	NANTERRE ES 2	BAGNEUX COM	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D1	22541849	PLESSIS ROBINSON FC 1	SEIZIEME ES 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D2	22543747	PITRAY OLIER PARIS	VANVES STADE 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D2	22543746	SEIZIEME ES 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D2	22543744	MALAKOFF USM	ST CLOUD FC 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D3	22544023	VOLTAIRE CHATENAY	PARIS ALESIA FC 1	2 CLUBS
25/10/2020	U18	D3	22544013	PETITS ANGES PARIS	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS